

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

GRESHAM MENSUEL EURO STOXX ASSURANCE



► **TITRES DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.

► **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 02 novembre 2020 (inclus) au 20 novembre 2020 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Gresham Mensuel Euro Stoxx Assurance » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 20 novembre 2020, ce dont vous serez informé le cas échéant par le distributeur.

► **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT** : 10 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique).

En cas de revente avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

► **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

► **CADRE D'INVESTISSEMENT / ELIGIBILITÉ** : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance vie/capitalisation⁽²⁾.

► **ISIN** : XS2243861338

► **VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE**

► **PRODUIT ÉMIS PAR CITIGROUP GLOBAL MARKETS FUNDING LUXEMBOURG S.C.A.⁽³⁾**, bénéficiant d'une garantie donnée par Citigroup Global Markets Limited de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.⁽³⁾, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, Citigroup Global Markets Limited⁽³⁾.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Dans le cadre de contrats d'assurance vie/capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur et la banque d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur ou par la banque.

⁽³⁾ Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's : A+ / Fitch : A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 27 octobre 2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent le montant nominal des titres de créance « Gresham Mensuel Euro Stoxx Assurance » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel (TRA) est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) ou net de droit de garde en compte-titres (en l'absence de droits de garde), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. Il est calculé entre la Date d'émission (le 30 novembre 2020 (inclus)) et la Date de remboursement anticipé automatique concernée⁽¹⁾, ou la Date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. En cas de vente du titre de créance avant la Date d'échéance⁽¹⁾ ou la Date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie/capitalisation), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel (TRA) indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant de la formule.

Pour un investissement dans « Gresham Mensuel Euro Stoxx Assurance », l'investisseur est exposé pour une durée de 12 à 120 mois à l'évolution des marchés actions de la zone Euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SXIE Index ; ISIN : EU0009658442 ; sponsor : STOXX® Limited ; <https://www.stoxx.com/indices>)...

... avec un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR si celui-ci, à la Date d'évaluation finale⁽¹⁾, clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de référence initial,

... avec un mécanisme de remboursement anticipé automatique activable à partir de la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 119 si, à une Date d'observation du remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau supérieur ou égal à 95% de son Niveau de référence initial,

... avec un objectif de prime de remboursement anticipé automatique de 0,716%⁽²⁾ brut par mois écoulé depuis la Date d'évaluation initiale, le 20 novembre 2020 (soit 8,60%⁽²⁾ brut annualisé) si, à une Date d'observation du remboursement anticipé automatique ou à la Date d'évaluation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau supérieur ou égal à 95% de son Niveau de référence initial.

Les gains sont plafonnés : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR n'enregistre pas de baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de référence initial, l'investisseur **accepte de plafonner ses gains** en cas de forte hausse des marchés actions (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,51%⁽³⁾ en assurance vie et 8,60%⁽³⁾ en compte-titres).

La perte en capital peut être totale si l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR a une valeur nulle à la Date d'évaluation finale⁽¹⁾.

Les titres de créance « Gresham Mensuel Euro Stoxx Assurance » peuvent être proposés en compte-titres et comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie/capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Gresham Mensuel Euro Stoxx Assurance » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie/capitalisation ou des comptes-titres dans le cadre desquels ce produit est proposé.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des Dates.

⁽²⁾ Montant hors frais, commissions et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel (TRA) présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie/capitalisation en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel, hors prélèvements sociaux et fiscaux. En l'absence de droits de garde en compte-titres, les TRA nets sont égaux aux TRA bruts. Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les TRA sont calculés à partir de la Date d'émission (soit le 30/11/2020) jusqu'à la Date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou la Date d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE INITIAL DE L'INDICE

Le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR le 20 novembre 2020

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (MOIS 12 À 119)

À chaque Date d'observation du remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ à partir de la fin du mois 12 (inclus) et jusqu'à la fin du mois 119 (inclus), on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR et on le compare au Niveau de référence initial :

- **Si, à une Date d'observation du remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau supérieur ou égal à 95% de son Niveau de référence initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la Date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :**

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
+
Une prime de remboursement anticipé automatique de 0,716%⁽²⁾ brut par mois écoulé depuis le 20 novembre 2020
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 5,35%⁽³⁾ et 7,51%⁽³⁾ en assurance vie/capitalisation, et entre 6,42%⁽³⁾ et 8,60%⁽³⁾ en compte-titres, selon le mois de remboursement)

- **Si à une date d'observation du remboursement anticipé automatique, l'indice EUROSTOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau inférieur à 95% de son Niveau de référence initial.**

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 120)

À la Date d'évaluation finale, le 20 novembre 2030, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare une dernière fois le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR à son Niveau de référence initial :

- **Cas favorable** : Si l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau supérieur ou égal à 95% de son Niveau de référence initial, l'investisseur reçoit à la Date d'échéance, soit le 27 novembre 2030 :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
+
Une prime de remboursement de 86,00%⁽²⁾ brut
(Soit un Taux de Rendement Annuel net de 5,34%⁽³⁾ en assurance vie/capitalisation et de 6,40%⁽³⁾ en compte-titres)

- **Cas médian** : Si l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau strictement inférieur à 95% de son Niveau de référence initial mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de référence initial, l'investisseur reçoit à la Date d'échéance, soit le 27 novembre 2030 :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
(Soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽³⁾ en assurance vie/capitalisation et de 0,00%⁽³⁾ en compte-titres)

- **Cas défavorable** : Si l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de référence initial, l'investisseur reçoit à la Date d'échéance, soit le 27 novembre 2030 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR⁽²⁾ entre le 20 novembre 2020 et le 20 novembre 2030
(Soit un Taux de Rendement Annuel net strictement inférieur à -5,93%⁽³⁾ en assurance vie/capitalisation, et strictement inférieur à -4,98%⁽³⁾ en compte-titres)

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. La perte en capital peut être totale.

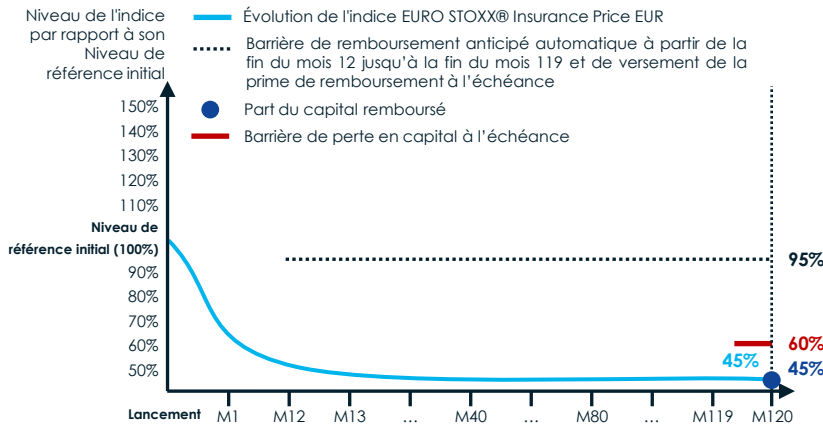
⁽¹⁾ Se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des Dates.

⁽²⁾ Montant hors frais, commissions et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel (TRA) présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie/capitalisation en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel, hors prélèvements sociaux et fiscaux. En l'absence de droits de garde en compte-titres, les TRA nets sont égaux aux TRA bruts. Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les TRA sont calculés à partir de la Date d'émission (soit le 30/11/2020) jusqu'à la Date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou la Date d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Forte baisse de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR à l'échéance des 10 ans (supérieure à 40%)



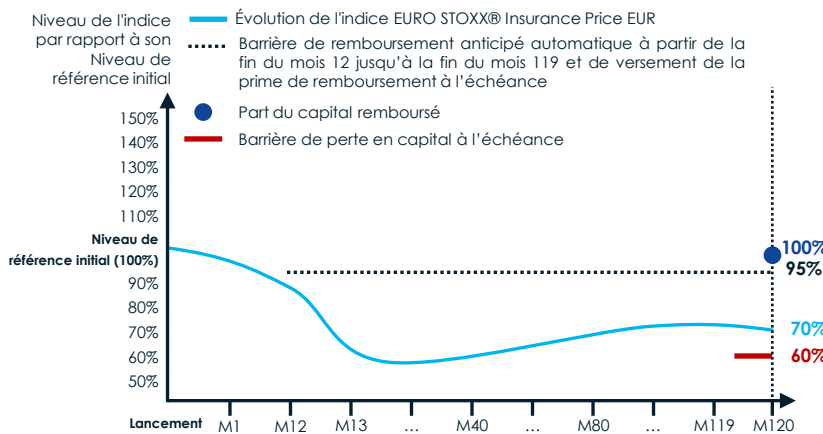
Mois 12 à mois 119 : À chaque Date d'observation du remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau inférieur à 95% de son Niveau de référence initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

Mois 120 : À la Date d'évaluation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture en baisse de -55%, soit en-dessous du seuil des -40% de baisse par rapport à son Niveau de référence initial. L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR en pourcentage⁽²⁾, soit 45% de son capital initial⁽²⁾ dans cet exemple.

Le Taux de Rendement Annuel est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR⁽³⁾, soit de -8,60%⁽⁴⁾ en assurance vie/capitalisation et -7,68%⁽⁴⁾ en compte-titres.

Dans le cas le plus défavorable où l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôturerait en baisse par rapport à son Niveau de référence initial à toutes les Dates d'observation du remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date d'évaluation finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO MÉDIAN : Baisse de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR à l'échéance des 10 ans (inférieure à 40%)

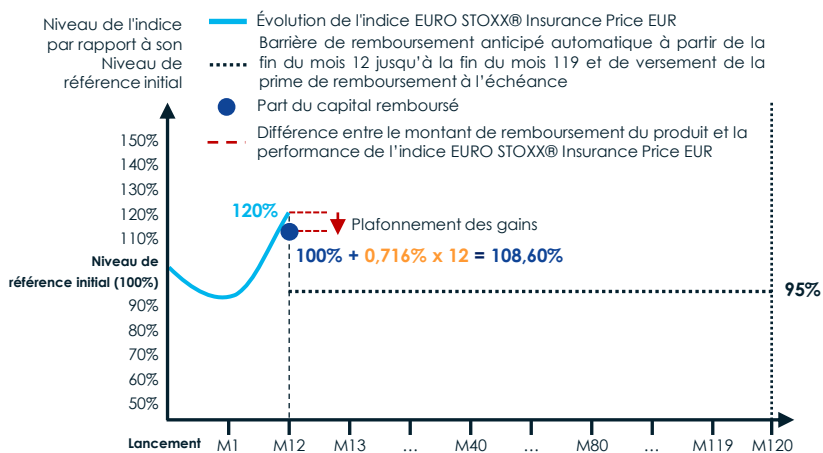


Mois 12 à mois 119 : À chaque Date d'observation du remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau inférieur à 95% de son Niveau de référence initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun intérêt et il continue.

Mois 120 : À la Date d'évaluation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau strictement inférieur à 95% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de référence initial (70% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors le capital initialement investi⁽²⁾.

Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel net est de -1,00%⁽⁴⁾ en assurance vie/capitalisation, et 0,00%⁽⁴⁾ en compte-titres, contre un Taux de Rendement Annuel net de -4,47%⁽⁴⁾ en assurance vie/capitalisation, et de -3,50%⁽⁴⁾ en compte-titres pour un investissement direct dans l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : Forte hausse à court terme de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR à l'issue de l'année 1



Mois 12 : À la fin du 12^{ème} mois, dès la première Date d'observation du remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau supérieur à 95% de son Niveau de référence initial (120% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère alors l'intégralité du capital initial⁽²⁾ majorée d'une prime de remboursement anticipé automatique de 0,716%⁽²⁾ par mois écoulé depuis le 20 novembre 2020, soit 8,60%⁽²⁾ dans notre exemple.

Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel net est de 7,51%⁽⁴⁾ en assurance vie/capitalisation, et 8,60%⁽⁴⁾ en compte-titres, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,80%⁽⁴⁾ en assurance vie/capitalisation, et de 20,00%⁽⁴⁾ en compte-titres pour un investissement direct dans l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 8,60%⁽²⁾ par mois écoulé depuis le 20 novembre 2020.

LE MONTANT DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE ET LE RENDEMENT DU PRODUIT « GRESHAM MENSUEL EURO STOXX ASSURANCE » SONT TRÈS SENSIBLES À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX® INSURANCE PRICE EUR AUTOUR DE LA BARRIÈRE DE 95% DE SON NIVEAU DE RÉFÉRENCE INITIAL EN COURS DE VIE, ET AUTOUR DES BARRIÈRES DE 60% ET 95% À LA DATE D'ÉVALUATION FINALE⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des Dates.

⁽²⁾ Montant hors frais, commissions et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel (TRA) présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie/capitalisation en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel, hors prélèvements sociaux et fiscaux. En l'absence de droits de garde en compte-titres, les TRA nets sont égaux aux TRA bruts. Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les TRA sont calculés à partir de la Date d'émission (soit le 30/11/2020) jusqu'à la Date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou la Date d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- De la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 119, si à l'une des Dates d'observation du remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau supérieur ou égal à 95% de son Niveau de référence initial, **un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé** et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial, majorée d'une prime de remboursement anticipé automatique de 0,716%⁽²⁾ brut par mois écoulé depuis le 20 novembre 2020 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,51%⁽²⁾⁽³⁾ en assurance vie/capitalisation, et de 8,60%⁽²⁾⁽³⁾ en compte-titres).
- À la Date d'évaluation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable, et si l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau supérieur ou égal à 95% de son Niveau de référence initial, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'une prime de remboursement de 86,00%⁽²⁾ brut (soit un Taux de Rendement Annuel net de 5,34%⁽²⁾⁽³⁾ en assurance vie/capitalisation, et de 6,40%⁽²⁾⁽³⁾ en compte-titres).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable et si, à la Date d'évaluation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau strictement inférieur à 95% de son Niveau de référence initial mais supérieur ou égal à 60% de ce dernier, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi (soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾⁽³⁾ en assurance vie/capitalisation, et de 0,00%⁽²⁾⁽³⁾ en compte-titres). Le capital n'est donc exposé à un risque de perte partielle ou totale à l'échéance⁽¹⁾ que si l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de référence initial à la Date d'évaluation finale⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS

- « Gresham Mensuel Euro Stoxx Assurance » présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance⁽¹⁾** (si, à la Date d'évaluation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR enregistre une baisse supérieure à 40% de son Niveau de référence initial). La valeur de remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la Date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie/capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'échéance⁽¹⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution** du Garant de la formule et du paiement des sommes dues au titre du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **12 à 120 mois**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 8,60%⁽²⁾ brut par an**.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions constituant l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR. **Les performances de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR sont en effet calculées sans réinvestissement des dividendes distribués, ce qui est moins favorable à l'investisseur.**
- Le montant de remboursement à l'échéance et le rendement de « Gresham Mensuel Euro Stoxx Assurance » sont très sensibles à une faible variation du niveau de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR autour de la barrière de 95% de son Niveau de référence initial en cours de vie, et autour des barrières de 60% et 95% de son Niveau de référence initial à la Date d'évaluation finale⁽¹⁾.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR (dividendes non réinvestis).
- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (baill-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché :** Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du cours, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital :** Le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance) et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

⁽¹⁾ Se référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des Dates.

⁽²⁾ Montant hors frais, commissions et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel (TRA) présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie/capitalisation en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel, hors prélèvements sociaux et fiscaux. En l'absence de droits de garde en compte-titres, les TRA nets sont égaux aux TRA bruts. Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les TRA sont calculés à partir de la Date d'émission (soit le 30/11/2020) jusqu'à la Date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou la Date d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

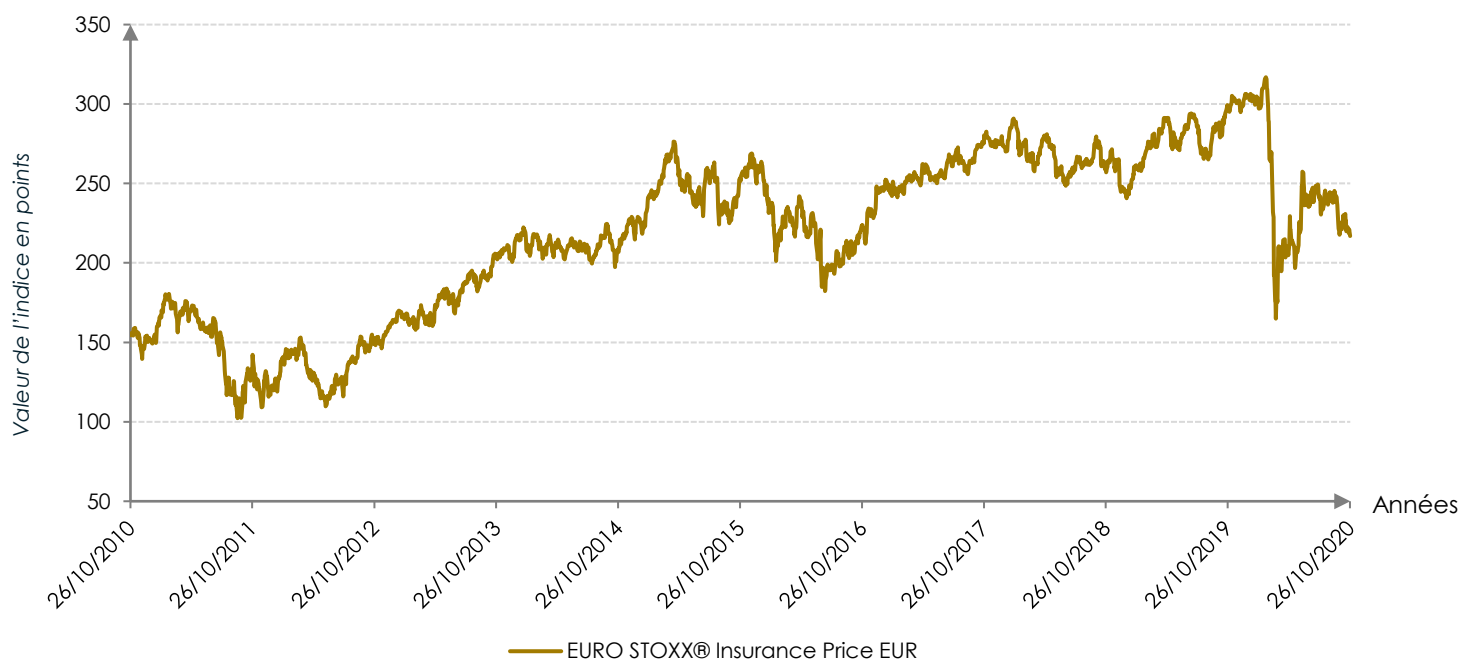
ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX® INSURANCE PRICE EUR

- L'indice **EURO STOXX® Insurance (dividendes non réinvestis)** est composé des 14 principales entreprises catégorisées comme « Assurance » selon les critères de classification de STOXX® (selon le critère de capitalisation de marché flottante) c'est à dire, présentant des sources de revenus principales similaires et fournissant un large éventail de services en assurance vie, santé, IARD et réassurance.
 - L'indice est calculé par STOXX, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché
 - Les dividendes nets détachés ne sont pas réinvestis
 - L'indice est pondéré par la capitalisation de chacune des actions qui le composent
 - L'indice est rebalancé chaque trimestre

Veillez consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sxie&searchTerm=sxie> pour plus de détails.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX® INSURANCE PRICE EUR ENTRE LE 26/10/2010 ET LE 26/10/2020

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg le 27 octobre 2020

Performances au 26/10/2020	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EURO STOXX® Insurance Price EUR (dividendes non réinvestis)	-15,62%	-22,65%	-14,42%	+39,50%

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	EMTN (Euro Medium Term Note), titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garanties par Citigroup Global Markets Limited⁽¹⁾, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR.
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽¹⁾
GARANT DE LA FORMULE	Citigroup Global Markets Limited ⁽¹⁾
DISTRIBUTEURS	GRESHAM et GRESHAM BANQUE
SOUS-JACENT	L'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SXIE Index ; ISIN : EU0009658442 ; sponsor : STOXX® Limited ; https://www.stoxx.com/indices)
DEVISE DU PRODUIT ET DE L'ACTIF SOUS-JACENT	Euro (EUR - €)
MONTANT NOMINAL DU PRODUIT	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	100 Titres de créance en compte-titres, 1 Titre en assurance vie.
DATE D'ÉMISSION	30/11/2020
PRIX D'ÉMISSION	100% du Montant nominal du produit
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 02/11/2020 au 20/11/2020 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Gresham Mensuel Euro Stoxx Assurance » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 20/11/2020, ce dont l'investisseur sera informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
NIVEAU DE RÉFÉRENCE INITIAL	Niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR à la Date d'évaluation initiale
DATE D'ÉVALUATION INITIALE	20/11/2020
DATE D'ÉVALUATION FINALE	20/11/2030
DATE D'ÉCHÉANCE / MATURITÉ	27/11/2030 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES D'OBSERVATION DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	Tous les 20 du mois à partir du 22/11/2021 (inclus) jusqu'au 21/10/2030 (inclus) ou le jour de bourse suivant si le 20 du mois n'est pas un jour de bourse. Dans ce cas on retiendra le jour de bourse suivant le 20 du mois.
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	Le 5ème jour ouvré suivant la Date d'observation du remboursement anticipé automatique, sous respect du calendrier applicable (un jour ouvré est un jour qui est à la fois un jour où le système Target 2 fonctionne et où les banques sont ouvertes à Londres et à New York).
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ET DE VERSEMENT DE LA PRIME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE	95% du Niveau de référence initial de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% du Niveau de référence initial de l'indice EURO STOXX® Insurance Price EUR
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie/capitalisation
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Citigroup Global Markets Limited Citigroup Global Markets Limited versera aux entités impliquées dans la commercialisation de ce produit une commission de 3,40% TTC, calculée sur la base du montant placé, dont 3% TTC seront payés à Gresham et Gresham Banque. Il est précisé que cette commission sera versée en un paiement unique à l'émission et qu'elle est incluse dans le prix d'achat.
OFFRE AU PUBLIC	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement)
MARCHÉ SECONDAIRE	Citigroup Global Markets Limited peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00%. Cf. le « Rachat à l'initiative de l'investisseur : » dans la Section Avertissements en page suivante.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.
AGENT DE CALCUL	CGML, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts ⁽²⁾ .
CODE ISIN	XS2243861338

⁽¹⁾ Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 27 octobre 2020, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et de lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus du produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit cette dernière prévaut.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base (tel que complété ou modifié par des suppléments) dénommé « Citi US \$ 60, 000, 000, 000 Global Medium Term Note Programme » en date du 08/05/2020 approuvé par la Central Bank of Ireland. Le Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CBI et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI sur le produit. Le Prospectus de Base et ses Suppléments sont disponibles sur la page <https://fr.citigroup.com/FR/Documentation-legale/Base-prospectus-Notes>. Les Conditions Définitives sont disponibles sur la page <https://fr.citigroup.com/XS2243861338>. Ces documents sont également disponibles gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Limited ("CGML").

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.rexchange.com/trades/kid?id=XS2243861338&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Garantie de la formule : Le produit bénéficie d'une garantie de CGML (le "Garant"). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Événements extraordinaires/perturbateurs affectant le(s) sous-jacent(s) : ajustement, substitution, ou remboursement anticipé automatique : Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s), du produit notamment, la documentation juridique prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé automatique du produit. **Ces éléments peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.**

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGML a l'intention de racheter, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre le produit avant son échéance normale à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à la valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGML en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGML se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du produit aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGML ou ses filiales, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux États-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis sur le fondement de la Règulation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières).

Agrément : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. Citi est une marque déposée de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisée et déposée dans le monde entier © tous droits réservés - 2020.

Avertissement relatif à l'Indice : STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.